

Association «Les Amis de Béost»

Contact : Christian BONNAVENTURE. TEL: 06.79.38.44.58.

Email: christian.bonnaventure0876@orange.fr

Centre d'accueil à Béost : Mr GARDERES: TEL: 06.87.36.03.72.

Cadre réservé à l'administration

Caution _____ versée le _____

Acompte _____ versé le _____

Réglé en totalité _____ le _____

par chèque ou virement _____

observations _____

CONTRAT DE MISE À DISPOSITION

Entre : Monsieur Christian BONNAVENTURE représentant l'association «Les Amis de Béost», dont le siège social est : 16 rue Pierre LASSERRE 64300 Orthez

Et

M _____ représentant _____

Adresse _____

téléphone _____

Il a été convenu que l'association «Les Amis de Béost», propriétaire du gîte de groupe (pont de Béost - 64440 Béost), met à la disposition de :

M _____

son gîte de groupe et de séjour habilité à recevoir des groupes de jeunes, des groupes de l'éducation nationale, jeunesse et sport, des centres de vacances, associations, familles et leur encadrement, comités d'entreprise **d'un minimum de 25 personnes ou payant pour 25, et ce en gestion libre.**

Possibilité de repas (demi pension, repas unique, pique-nique) mise en relation avec prestataire extérieur.

Forfait week-end ;(*) à compléter obligatoirement : heures d'arrivée et de départ prévue et nombre de participants

Dates : du ___/___/___ arrivée prévue à : ___h___' (*)

Au ___/___/___ départ prévu à : ___h___' (*)

Nombre de participants : (*) _____

Facturation (cochez les cases correspondant aux prestations souhaitées) :

Adultes :

Enfants :

Tarif (TS= Taxe de Séjour 0,60 € Pour Adultes Seulement)		Sous-Total
<input checked="" type="checkbox"/> adhésion à l'association	<i>Par groupe: 20,00 €</i>	20,00 €
nombre de personnes :		
<input type="checkbox"/> pour la ou les 1ere(s) nuit(s) d'occupation si 2 nuits d'occupation ou + (Tarif Week-end)	<i>par personne pour la nuit : 12,00 € + 0,60 € de TS</i>	12,60 €
nombre de nuitées :		
<input type="checkbox"/> pour la nuit unique (Tarif Week-end nuit du samedi au dimanche)	<i>par personne et par nuit : 18,00 € + 0,60 € de TS avec journée, départ limite: 17 h maximum</i>	18,60 €
nombre de nuitées :		
<input type="checkbox"/> chauffage si nécessaire	<input type="checkbox"/> <i>Occupation partie gauche seule : 70,00 € par nuit (44 lits)</i>	70,00 €
	<input type="checkbox"/> <i>Occupation partie gauche + 1er dortoir de droite (coté rue) : 95,00 € par nuit (60 lits)</i>	95,00 €
	<input type="checkbox"/> <i>Occupation totale du centre : 115,00 € par nuit (105 lits)</i>	115,00 €
	<input type="checkbox"/> <i>Utilisation de la salle de classe par jour 40,00 € de Chauffage si besoin</i>	40,00 €
		TOTAL :

Présentation du GÎTE DE GROUPE & DE SÉJOUR : voir annexe.

Le stationnement des autocars et véhicules acheminant les groupes se fait face au gîte, à gauche après le pont sur le cours d'eau le **CANCEIGT**, une fois la descente des personnes avec leurs bagages terminée.

Occupation des locaux: le gardien sera chargé de l'attribution des dortoirs en fonction de l'importance et de la composition du groupe. Les lits inoccupés ne doivent pas servir pour entreposer les sacs ou autres affaires qui pourraient souiller la literie. Il effectuera les états des lieux entrant et sortant (**le prévenir en sonnant au domicile**)

– **Arrivée le vendredi** : Les locaux seront disponibles à partir de 17 heures.

– **Arrivée le samedi** : les locaux seront disponibles à partir de 9 heures

Le jour prévu pour votre départ, les chambres et dortoirs devront être libérés au plus tard à 17 heures de façon à procéder au changement de la literie de tous les lits occupés durant votre séjour pour le séjour suivant et **d'effectuer l'état des lieux avec le gardien ou tout autre personne de l'association.**

Sécurité: Afin de respecter les règles de sécurité, lors de chaque séjour, un responsable du groupe devra obligatoirement occuper l'une des 3 chambres située à l'étage à droite en haut de l'escalier. Il lui sera remis une clef du bureau, et recevra une information sur le fonctionnement de l'armoire de sécurité (détecteurs de fumée). «Ce paragraphe ne concerne que les groupes dépendants de l'éducation nationale ou/et la jeunesse et sport». **Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gîte (Décret n°2006 :1386 du 15/11/2006)**

Assurances: L'association «Les amis de Béost» assure l'ensemble des locaux contre l'incendie et garantit la responsabilité civile immobilière. Il vous appartient donc de vérifier si la police de votre assurance couvre vos activités et garantit bien ces risques. L'occupant déclare être garant pour sa responsabilité civile en ce qui concerne les risques d'occupation et les dégâts causés aux tiers par des personnes du groupe.

VISITE DU GÎTE DE GROUPE & DE SÉJOUR : Rendez-vous sur le site : «**gite-groupe-pyrenees-ossau**»

Modalités de règlement

L'association «Les amis de Béost» n'est engagée qu'à réception du présent contrat dûment signé et accompagné :

- **d'un chèque d'acompte de 20 % du montant à régler**, pour confirmation de la réservation. Cet acompte sera conservé par l'association en cas de désistement signalé moins d'un mois à l'avance, sauf cas de force majeure.
- **(*) ATTENTION : SEUL UN DEDIT DE 20% EST ACCEPTÉ. AU DELA, LE NOMBRE DE PERSONNES QUE VOUS AUREZ MENTIONNE SUR LE CONTRAT COMME PARTICIPANTS (- LES 20%) VOUS SERA FACTURÉ**
- **et d'un chèque de caution de 500 €, restitué ou conservé dès le constat des lieux**. Facture en sus si les locaux sont négligés ou dégradés ou en cas de nuisance sonore. Un état des lieux est fait à chaque arrivée et départ par le gardien ou un membre de l'association.

Règlement du solde dès réception du décompte total.

Chèques établis à l'ordre de l'association «Les Amis de Béost»

Fait en 2 exemplaires :

Pour le groupe,

NOM : _____

Date et Signature (précédée de la mention manuscrite)

«lu et approuvé») :

Orthez, le _____

Pour l'association par délégation

M. Ch. BONNAVENTURE

DOCUMENT A CONSERVER